

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22 et 24-27 juillet 2017

Questions stratégiques

Avis de commerce non préjudiciable

ORIENTATIONS POUR L'ÉMISSION D'AVIS DE COMMERCE
NON PRÉJUDICIALE POUR LES PLANTES

1. Le présent document a été soumis par l'Allemagne*.
2. À la 22^e session du Comité pour les plantes, l'Allemagne, avec l'appui de TRAFFIC, a présenté les améliorations des "Orientations CITES pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes" – un processus en neuf étapes pour soutenir les autorités scientifiques CITES qui émettent des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) basés sur des données scientifiques pour les espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES" (ci-après dénommées Orientations sur les ACNP en 9 étapes)¹
3. Le Comité pour les plantes encourage les Parties à utiliser les Orientations pour l'émission des avis de commerce non préjudiciable pour les espèces d'arbres inscrites à la CITES présentées par l'Allemagne, et de fournir un retour à ce pays. Le Comité a demandé à l'Allemagne de faire rapport au Comité pour les plantes à sa 23^e session, sur les progrès accomplis dans le développement de ces Orientations¹.
4. Avec une collaboration CITES entre la Chine et l'Allemagne, un atelier a été organisé à Shenzhen, en Chine entre le 9 et le 11 décembre 2015 pour discuter des Orientations sur les ACNP en 9 étapes concernant les ACNP pour les plantes pérennes. L'atelier comptait plus de 30 participants représentant les autorités de gestion nationales et provinciales de Chine, l'autorité scientifique de Chine, des institutions scientifiques de toute la Chine, des associations professionnelles médicales et pharmaceutiques, l'autorité scientifique d'Allemagne, TRAFFIC, et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes. L'atelier traitait de deux études de cas de plantes médicinales et s'est révélé très fructueux.
5. À partir de l'expérience de cet atelier et d'autres organisés auparavant au Pérou et en Géorgie ainsi que des commentaires reçus d'autres Parties à la Convention, l'Allemagne a publié une version améliorée, la version 3.0 des Orientations sur les ACNP en 9 étapes, en 2016² présentée avec TRAFFIC lors de la CoP17, où

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

¹ <https://cites.org/sites/default/files/ra/com/pc/22/ExSum/F-PC22-ExSum-04-Rev1.pdf>

² Wolf, D., Oldfield, T.E.E., Schippmann, U., McGough, N. & Leaman, D.J. (2016): CITES Nondetriment Findings Guidance for Perennial Plants. A nine-step process to support CITES Scientific Authorities making science-based non-detriment findings (NDFs) for species listed in CITES Appendix II. Version 3.0. BfN-Skripten 440. Bundesamt für Naturschutz, Bonn.

elle a aussi été fournie comme Inf Doc 45 en anglais³, français⁴, espagnol⁵, chinois⁶ et Georgien⁷. L'Allemagne est informée que des traductions de la version 3.0 des Orientations sur les ACNP en 9 étapes, en coréen, italien et portugais sont en cours.

- Après la CoP17, l'Allemagne a fourni la version 3.0 des Orientations sur les ACNP en 9 étapes au Secrétariat pour mise sur son site web.

Adaptation des Orientations sur les ACNP en 9 étapes aux arbres

- Dans sa phase initiale, le développement des Orientations sur les ACNP en 9 étapes se limitait aux plantes pérennes (autre qu'arbres). Cela en raison de la structure de l'Atelier international de spécialistes sur les ACNP CITES, organisé par le Mexique à Cancun en 2008, où les taxons produisant du bois étaient traités par un groupe de travail distinct. Et aussi parce que les ACNP concernant les espèces d'arbres produisant du bois reposent sur un ensemble de systèmes de gestion et de chaînes de commercialisation différentes.
- Ces Orientations sur les ACNP en 9 étapes pour plantes pérennes sont désormais consolidées dans une certaine mesure et un nouveau processus a été lancé en 2015 pour adapter la méthodologie aux espèces de plantes produisant du bois.
- En partant du travail existant sur les ACNP concernant le bois, la CITES, les spécialistes du bois de l'Union européenne et le Secrétariat de la CITES se sont réunis en atelier sur l'île de Vilm en novembre 2015 pour discuter des éléments fondamentaux des ACNP pour le bois. Ensuite, s'inspirant de la structure des Orientations sur les ACNP en 9 étapes pour plantes pérennes, les « ACNP CITES pour le bois : orientations pour les états membre de l'UE »⁸ ont été rédigés et approuvés par le Groupe d'examen scientifique (GES) de l'UE.
- L'autorité scientifique allemande les a adaptés aux besoins des pays exportateurs et a été invitée, avec le spécialiste CITES de la nomenclature pour les plantes et TRAFFIC, par l'autorité scientifique péruvienne à présenter ces "Orientations sur les ACNP CITES en 9 étapes pour le bois, Version 1.0" dans la région amazonienne. L'atelier de mai 2017 a été organisé par le Ministère de l'environnement du Pérou avec le soutien du Programme régional Amazonie (BMZ/DGIS/GIZ). Les organes de gestion CITES et les autorités scientifiques des pays membres de l'Organisation du traité de coopération amazonien (ACTO) – Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou et Venezuela – ainsi que les Représentants régionaux de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes au Comité pour les plantes, y participaient.
- L'atelier a été très fructueux. Les orientations ont été appliquées à deux espèces. Les retours d'information fournis par les participants alimenteront les futures révisions. Il est prévu d'appliquer et réviser ces orientations et de présenter la version améliorée au Comité pour les plantes.
- L'Allemagne et TRAFFIC remercient tous ceux qui ont contribué au succès et à l'amélioration des Orientations sur les ACNP en 9 étapes, notamment la Direction des forêts et l'Académie des sciences de Chine, le ministère de l'environnement du Pérou, le Programme régional pour l'Amazonie (BMZ/DGIS/GIZ), les participants aux ateliers mentionnés ci-dessus et aussi ceux qui ont fourni des retours constructifs. Les Parties à la Convention sont invitées à tester encore les orientations et à faire retour à l'Allemagne (daniel.wolf@bfm.de).

Recommandations

- Les Parties sont invitées à examiner les Orientations sur les ACNP en 9 étapes comme référence pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes.

³ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/InfDocs/E-CoP17-Inf-45.pdf>

⁴ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/InfDocs/F-CoP17-Inf-45.pdf>

⁵ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/InfDocs/S-CoP17-Inf-45.pdf>

⁶ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/InfDocs/C-CoP17-Inf-45.pdf>

⁷ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/InfDocs/G-CoP17-Inf-45.pdf>

⁸ https://www.speciesplus.net/#/documents?geo_entities_ids=&event_type=EcSrg&events_ids=256